

# AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

(Art. L. 181-10-1 du code de l'environnement)

La société Orano Mining, dont le siège social est situé au 125 avenue de Paris, 92320 Châtillon, représentée par M. Eric PLUCHE, directeur de l'établissement d'Orano Mining de Bessines-sur-Gartempe et par M. Sébastien DE DINECHIN, directeur du Centre d'Innovation en Métallurgie Extractive (CIME), a déposé auprès du préfet de la Haute-Vienne une demande d'autorisation environnementale le 30 juillet 2025 pour le projet « Pilote recyclage de batteries » au sein du Site Industriel de Bessines (SIB) sur la commune de Bessines-sur-Gartempe. La demande relève des rubriques 2790 (A) et 1450-2 (D) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. Elle concerne une unité de pilote de traitement de batteries Li-Ion (lithium-ion) permettant de récupérer et recycler à un très haut niveau de pureté et en toute sécurité les matériaux d'intérêt et plus largement les différents composants afin de les réutiliser pour la fabrication de matériaux actifs de cathode.

L'arrêté préfectoral DL/BPEUP n° 125 en date du 19 décembre 2025 prescrit l'ouverture d'une consultation du public par voie électronique, **d'une durée de 3 mois consécutifs, du lundi 12 janvier 2026 (8h30) au lundi 13 avril 2026 (17h30)**, laquelle s'inscrit dans la procédure d'instruction de la demande d'autorisation environnementale d'Orano Mining en parallèle de l'instruction administrative.

M. Gérard JAMGOTCHIAN, Officier de l'Armée de Terre, en retraite, a été désigné le 4 août 2025 par le vice-président du tribunal administratif en qualité de commissaire enquêteur. M. François PROJETTI, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de la consultation, le dossier, comprenant notamment une étude d'impact, est consultable :

- sur le [site internet dédié à la consultation](https://www.registre-dematerialise.fr/7008/) : <https://www.registre-dematerialise.fr/7008/>
- depuis le [site internet des services de l'État en Haute-Vienne](https://www.haute-vienne.gouv.fr/index.php/Publications/Consultation-du-public/Consultations-en-cours) à l'adresse suivante :  
<https://www.haute-vienne.gouv.fr/index.php/Publications/Consultation-du-public/Consultations-en-cours>
- à la [mairie de Bessines-sur-Gartempe](#), 1, place de la Liberté, 87250 Bessines-sur-Gartempe, ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 et le samedi de 9h à 12h ;
- en version papier, [sur demande jusqu'au 8 avril 2026 inclus, à la préfecture de la Haute-Vienne](#), direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique, 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel-Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité et prévenir préalablement à la visite par l'intermédiaire du standard au 05.55.44.18.00).

Conformément aux articles L. 124-4 et L. 181-9 du code de l'environnement, certaines informations contenues dans le dossier de demande, dont la divulgation serait susceptible de porter atteinte au secret des affaires, au secret industriel et commercial ou à d'autres intérêts légalement protégés, ne sont pas mises à la disposition du public. Ces informations ont fait l'objet d'une analyse spécifique par l'autorité administrative, laquelle a vérifié que leur occultation est strictement limitée aux données dont la divulgation porterait une atteinte disproportionnée aux intérêts protégés par la loi, sans remettre en cause l'information du public sur les incidences du projet sur l'environnement.

Le dossier sera complété tout au long de la consultation (notamment : ajout des avis reçus, des observations et propositions du public formulées selon les modalités ci-dessous, des informations complémentaires et réponses éventuelles du pétitionnaire aux avis et observations).

Toute information relative au dossier pourra être demandée auprès du porteur de projet par mail :[g-orn-mn-bes-enquete-publique-batteries@orano.group](mailto:g-orn-mn-bes-enquete-publique-batteries@orano.group) ou tél : 05 87 59 00 10.

Le commissaire enquêteur assure une permanence effective en mairie de Bessines-sur-Gartempe, afin de recevoir les personnes qui souhaitent obtenir des informations sur le projet et qui jugent utile de présenter des observations les jours et heures suivants :

- **le mercredi 4 février 2026 de 14h à 17h**
- **le vendredi 6 mars 2026 de 14h à 17h.**

Deux réunions publiques en présence du pétitionnaire, sont organisées par le commissaire enquêteur aux dates suivantes :

- **le jeudi 15 janvier 2026 de 18h à 20h, au musée Urêka, 1 avenue du Brugeaud à Bessines-sur-gartempe,**
- **le mardi 31 mars 2026 de 18h à 20h, à la maison des sports, 1 avenue Jean Jaurès à Bessines-sur-Gartempe.**

Les observations et propositions peuvent être formulées pendant la durée de la consultation :

- par voie électronique sur le site dédié via le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/7008/>
- par écrit sur le registre papier à la mairie de Bessines-sur-Gartempe
- par voie postale, courrier adressé à l'attention du commissaire enquêteur en mairie de Bessines-sur-Gartempe, Consultation du public Projet « pilote recyclage de batteries », 1, place de la Liberté, 87250 Bessines-sur-Gartempe
- lors des réunions publiques.

Toute observation, tout courrier, tout document réceptionnés avant le début ou après la clôture de la présente participation ne pourront être pris en considération.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an au plus tard à la date de publication de décision sur le site Internet de la consultation, le site Internet des services de l'État en Haute-Vienne et en mairie de Bessines-sur-Gartempe.

A l'issue de la consultation, le préfet de la Haute-Vienne accordera par arrêté l'autorisation environnementale éventuellement assortie de prescriptions à respecter ou la refusera.

Les communes dont le territoire est susceptible d'être affecté par le projet et où le présent avis doit être publié par voie d'affichage sont : Bessines-sur-Gartempe (siège de la consultation), Châteauponsac, Folles et Fromental.